

Comité Consultatif de la Réserve Naturelle des Sept Iles - 27 novembre 2006

La réunion du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle des Sept Iles s'est tenue le 27 novembre 2006 à la mairie de Perros-Guirec sous la présidence du Sous Préfet de Lannion.

Le Directeur de La DIREN, arrivé depuis seulement quelques mois à Rennes, assistait à la réunion. Le Maire de Perros-Guirec était également présent.

L'Archipel Libre était représenté par son président et son secrétaire.

L'exposé de la L.P.O. sur ses activités de l'année écoulée s'est déroulé suivant le rituel traditionnel (gestion administrative, police de la nature, veille écologique et recherche scientifique, fréquentation de la réserve, sensibilisation, orientation du programme 2007, centre de soins, réalisation du plan de gestion 2005-2009, éléments budgétaires).

Cet exposé, qui concernait pour l'essentiel les activités relevant de la mission confiée à la L.P.O., ne comportait pas d'éléments très nouveaux par rapport aux années précédentes et ne conduit donc pas à des commentaires détaillés.

Deux points cependant suscitent notre inquiétude :

Le premier est l'installation de fait de la L.P.O., mandatée par la DIREN, sur le secteur marin voisin de l'Archipel, mais extérieur à la réserve, ceci sous prétexte d'étude de la faune et la flore sous-marine.

Selon la L.P.O. ces études s'inscrivent dans la démarche de diagnostic de la zone Natura 2000.

Nous ne mettons pas en cause l'intérêt de ce diagnostic, mais, alors qu'il existe en France et en Bretagne des organismes de recherche indiscutables, tant sur le plan des compétences en océanographie, que sur celui de l'équipement en matériels de recherche (l'IFREMER par exemple pour n'en citer qu'un) l'on peut s'étonner de voir ces recherches sous-marines et leur coordination confiées à des ornithologues.

Nous avons toujours été favorables à un suivi de la faune et de la flore sous-marine, mais dans un simple souci d'efficacité, il semblerait légitime que ces études et leur coordination soient totalement réalisées sous l'autorité entière d'organismes officiels spécialisés en océanographie, et totalement indépendants dans leurs conclusions. Cette indépendance est d'autant plus nécessaire que si ces conclusions étaient tirées par la L.P.O. et conduisaient à une extension de la réserve dont cette association serait la première bénéficiaire, la position de la DIREN deviendrait déontologiquement insoutenable.

Le second point, lié au premier, concerne le plan de gestion 2005 – 2009 de la L.P.O., dont l'article 19 déclare vouloir « réexaminer le projet d'extension de la réserve naturelle sur le domaine marin au regard des conclusions du Docob Natura 2000 ».

Natura 2000 deviendrait ainsi un instrument au service de l'extension de la réserve, ce qui n'est évidemment pas la vocation d'un organisme qui affirme vouloir respecter des activités traditionnelles qui sont incompatibles avec une réserve.

Il résulte toutefois de ce qui précède que la DIREN est toujours, en 2006, à la recherche désespérée d'une raison écologique pour justifier l'extension, et qu'elle entend poursuivre ses recherches jusqu'en 2009. Lorsque l'on se souvient qu'en 2000, le décret d'extension allait être soumis à la signature du Premier Ministre, il devient évident que c'était sans aucune justification écologique mais plus vulgairement pour obtenir une augmentation des subventions publiques.

En fait le principal intérêt de ce Comité Consultatif aura été de clarifier les positions des uns et des autres.

Pour l'extension, l'on retrouve tout naturellement la DIREN et la L.P.O.

Contre l'extension l'on retrouve le Conseil Municipal de Perros-Guirec qui, dès le 15 février 2000, majorité et opposition réunies, donnait un avis défavorable à l'extension. L'on retrouve aussi toutes les associations qui s'intéressent à l'Archipel. Lorsqu'on sait que ces associations regroupent près de trois mille adhérents, il est indiscutable qu'elles reflètent l'avis d'une majorité de la population.

D'un côté donc des fonctionnaires de passage et une association qui a son siège à Rochefort. De l'autre des élus locaux et une population qui ont toujours su préserver leur environnement et entendent ne pas en être dépossédés pour faire progresser des carrières et augmenter des subventions.

A chacun de voir où se situe la voie démocratique.